Guide pour les organisateurs scientifiques des Ateliers de l'Inserm

J'objectif de ce guide est de vous présenter les Ateliers de l'Inserm et comment le pôle des Ateliers vous accompagne dans la mise en place de votre évènement. Ces éléments vous permettront de mieux construire votre projet d'atelier.

1- ATELIER DE L'INSERM : C'EST QUOI ?

Depuis 1987 et chaque année, l'Inserm organise des rencontres scientifiques dans les sciences de la vie et de la santé, appelés Ateliers de l'Inserm ou Inserm Workshops.

Les	obj	jec	tif	S
das	Λt	نام	۵re	

- se former aux nouvelles technologies,
- se sensibiliser à des thématiques émergentes des sciences de la vie et de la santé,
- confronter et diffuser des résultats de travaux et de recherches de spécialistes,
- échanger des informations sur des thèmes déterminés.

Animation des Ateliers

Interviennent des scientifiques nationaux et internationaux.

Public des Ateliers

Les Ateliers sont ouverts aux personnels du secteur public et du secteur privé, en France comme à l'étranger.

Ils sont principalement destinés à des chercheurs, des scientifiques, des techniciens et des médecins...

Langue

Les présentations sont en anglais

••• une phase théorique dite phase I : Elle a pour objectif de faire le point sur une technique et/ou une problématique émergente, de s'informer, d'évaluer son intérêt à l'intégrer dans son projet de recherche et son laboratoire. Sont abordés les problèmes de faisabilité, la pertinence d'une approche par rapport à une autre, etc...

Déroulement des Ateliers : en 2 phases

La Phase I est d'une **durée de 2.5 jours** (en semaine, hors samedi et dimanche). Elle est organisée **en résidentiel**, c'est-à-dire que l'hébergement, la restauration, les présentations se déroulent sur un seul et même lieu.

La capacité d'accueil est de 80 participants (en dehors des orateurs). Un atelier est maintenu à partir de 40 participants.

••• une phase pratique dite phase II : Cette phase est ouverte aux stagiaires de la phase I. L'objectif est d'acquérir la maîtrise d'une technique abordée lors de la Phase I. Elle se déroule en laboratoire et sa durée peut aller de 2 à 5 jours, selon la technique. Le nombre de participants accueillis dépend de la capacité d'accueil du (des) laboratoire(s).





Les Ateliers ne sont pas des colloques, séminaires ou congrès.

Ils se distinguent de ceux-ci par :

- un déroulement en résidentiel afin de favoriser les interactions entre intervenants et participants. Les intervenants doivent être présents durant toute la totalité de l'atelier.
- les présentations des intervenants doivent être pédagogiques et didactiques. Il ne s'agit pas d'exposer les derniers résultats du laboratoire mais de faire le point sur une problématiques visant à assurer un transfert de savoir et de savoir-faire (durant la phase I) et à l'acquisition d'une technologie (durant la phase II).

Particularités des Ateliers

••• pour la Phase I :

Montant des frais d'inscription (hors coût hébergement et transport) :

- Personnel du secteur public ou académique
 - CR/ DR/ IR travaillant dans une structure Inserm : 350 €
 - CR/ DR/ IR travaillant dans un autre établissement : 460 €
 - MCUPH/PUPH/CCA/AHU/PH/MCU/PU: 460 €
 - IE / AI / TR : 160 €
 - Doctorant, Post-doc, Master 2: 160 €
- Personnel du secteur industriel : 1000 €

Prise en charge : Les frais d'inscription, l'hébergement et le transport sont pris sur les crédits d'unités des laboratoires.

Le montant des frais d'inscription perçus permet au Pôle des Ateliers de financer une partie de votre atelier.

Participation payante pour les stagiaires

••• pour la Phase II :

Montant des frais d'inscription (hors coût hébergement, restauration et transport) :

- employeur Inserm : 80 € / jour
- employeur secteur public ou académique : 130 € / jour
- employeur du secteur industriel : 250 € / jour

Prise en charge : Formation continue de l'employeur généralement (cas à l'Inserm, CNRS).

Le montant des frais d'inscription perçus permet au Pôle des Ateliers de dédommager le(s) laboratoire(s) d'accueil de la Phase II.

Il est important de noter que ce dédommagement permet de couvrir en partie ou en totalité les frais engagés par le(s) laboratoire(s). Aucune dotation complémentaire ne pourra être versée.

De même, si vous demander au Pôle des Ateliers de prendre en charge les missions d'un intervenant, une location de salle ou d'autres frais, ceux-ci seront déduit du montant global du dédommagement.

2- COMMENT SONT CHOISIS LES ATELIERS?

Chaque année, les thèmes sont choisis et validés par le Comité Scientifique des Ateliers (CSA) et la Direction Générale de l'Inserm et ce au cours de 3 réunions :

- 1ère réunion (octobre année n) : établir une première liste exhaustive de thèmes d'atelier
- 2ème réunion (janvier année n+1) : présélection réalisée à partir de l'étude d'une fiche détaillée du contenu

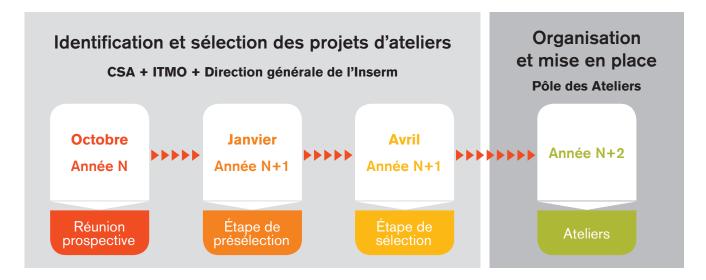


de l'atelier

• 3^{ème} réunion (avril année n+1) : sélection (audition des projets) qui permet d'arrêter la liste des ateliers de l'année n+2.

Chaque porteur de projet sera accompagné sur le plan scientifique par des pilotes (membres permanents du CSA) et sur le plan organisationnel et financier par le pôle des Ateliers.

••• Processus de sélection des Ateliers



3- ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET : ORGANISATION ET FINANCEMENT

Lorsque votre projet a été validé par le CSA et la direction générale de l'Inserm, vous serez accompagné par le pôle des Ateliers pour sa mise en place effective. Vous comme nous avons des missions et des responsabilités pour mener à bien votre projet, à savoir :

••• VOUS... organisateurs scientifiques... vous êtes responsables :

1) du contenu scientifique de l'atelier et de son déroulement pédagogique

Bon à savoir :

- le programme de l'atelier doit correspondre à ce qui a été validé par le CSA et la DG de l'Inserm.
- en cas de changement, il faudra demander l'accord de vos pilotes.
- en cas de désistement d'un orateur, vous devrez proposer un remplaçant

2) de la sélection de dossiers pour la Phase I et Phase II

Bon à savoir :

- sélection des participants pour la Phase I : après la date limite d'inscription, le pôle vous envoie l'intégralité des demandes pour validation.
- Si les demandes sont supérieures à 80, vous devez faire une sélection (par ex. prendre une personne par laboratoire).
- sélection des participants pour la Phase II : en fonction du projet et 1 personne / labo (pour info, en formation continue, la priorité est donnée au personnel statutaire afin que la technique « reste » et soit diffusée dans le laboratoire
- 3) de la communication sur votre atelier via votre réseau



Inserm Workshops*

4) de la collecte des abstracts et autres documents utiles (protocole, liste bibliographique...) pour la constitution de la brochure

La brochure est le document pédagogique de l'atelier. Vous devrez collecter les abstracts des orateurs et vérifier que le contenu est en adéquation avec le titre de la présentation. Une fois validé, vous devrez nous les transmettre pour la réalisation de la brochure.

••• NOUS... pôle des Ateliers... nous sommes responsables :

1) de la gestion des missions (transport + hébergement) des conférenciers

Bon à savoir:

- nombre recommandé de conférencier : 10-15 personnes maximum (max. 5 orateurs étrangers lointains).
- le Pôle envoie une invitation officielle aux orateurs précisant les modalités de prises en charges et de remboursement (transport, hébergement et frais annexes)
- seuls les vols en classe économique ou les trains en 2nde classe seront pris en charge sur les crédits du pôle des Ateliers.
- le pôle des Ateliers privilégie la prise en amont des billets au lieu d'effectuer un remboursement après l'atelier. Celui-ci peut prendre jusqu'à 3 mois.
- 2) de la gestion des inscriptions des participants

Bon à savoir:

Pour qu'un atelier puisse avoir lieu, le nombre d'inscrits en Phase I doit être au minimum de 40 personnes à la clôture des inscriptions.

- 3) de la communication via le réseau de la formation continue et de divers bases de données aux Ateliers
- 4) de l'élaboration de la brochure

La brochure est le document pédagogique de l'atelier. Elle contient les abstracts et/ou présentations de tous les conférenciers, ainsi que les contacts (organisateurs, conférenciers, participants et sponsors éventuels).

- 5) du financement de l'atelier
- pour la Phase I : le Pôle des Ateliers finance l'intégralité de l'atelier (financement sur subvention d'état et sur ressources propres).
- pour la Phase II : A l'issue de la phase pratique, le Pôle des Ateliers reverse au(x) laboratoire(s) d'accueil les frais d'inscription perçus pour cette phase. Ce dédommagement permet de couvrir en partie ou en totalité les frais engagés par le(s) laboratoire(s). Aucune dotation complémentaire ne pourra être versée.

Ce dédommagement est réalisé uniquement sur présentation de la feuille d'émargement et le versement s'effectue sur une ligne de crédit fonctionnement.

Information:

Inserm - Ateliers 101 rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13 Tel.: +33 (0) 1 44 23 62 04 or 62 03

Fax: +33 (0) 1 44 23 62 93 ateliers@inserm.fr



